

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 31 mars 2025

Convocation du 17/03/2025

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 7

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 1/04/2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un du mois de mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Dominique GIRARD, 1^{er} adjoint,

Président : Dominique GIRARD

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Dominique GIRARD, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER et Christophe GAIGNON.

Absents : Armelle PONCET, Mireille FOURMOND, Olivier CHARRIER, Vincenzo AGRELO, Philippe VARIN et Frédéric BRUERE.

Bon pour pouvoir : Phillipe VARIN à Dominique GIRARD

DCM 2025-08 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

CONSIDERANT les délais offerts aux communes ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2025, à l'unanimité des membres présents, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	197.573,06 €	197.573,06 €
- Fonctionnement	657.012,97 €	657.012,97 €
Total	854.586,03 €	854.586,03 €

PRECISE que le budget de l'exercice 2025, a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57.

Pour copie certifiée conforme,
 LA BREILLE LES PINS, le 1/04/2025
 Le 1^{er} adjoint,
 Dominique GIRARD

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur,

Le 1/04/2025

Et de la mise en ligne le 1/04/2025

Le secrétaire



Accusé de réception en préfecture
 049-214900458-20250331-DCM2025-08b-DE
 Date de télétransmission : 15/04/2025
 Date de réception préfecture : 15/04/2025